

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17  
Affichage le : 25/10/17  
Transmission préfecture le : 25/10/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20171013-lmc199674-DE-1-1  
Du : 25/10/17  
Délibération exécutoire le : 25/10/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT  
PROGRAMME D' ACTIONS 2017 POUR LA MISE EN VALEUR  
ET LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES  
CONVENTION AVEC UNE STRUCTURE D'INSERTION**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSÉPHINE KOLLMANNSBERGER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2015 approuvant le plan pluriannuel de valorisation des espaces naturels départementaux 2015-2018, et déléguant à la Commission permanente l'adoption de conventions de partenariat ;

Vu la délibération de la commission permanente du 24 mars 2017 approuvant le programme d'actions 2017 pour la mise en valeur et la gestion des espaces naturels sensibles ;

Vu le projet de convention à intervenir entre le Conseil départemental et l'association ESPACES ;

Considérant que l'aménagement, la gestion et la protection des espaces naturels sensibles sont des compétences départementales et que le Département est, à ce titre, propriétaire de 2850 ha d'espaces naturels ;

Considérant que le Département a institué en 1987 la taxe départementale des espaces naturels sensibles devenue taxe d'aménagement en 2011 ;

Considérant que l'accessibilité et l'ouverture au public des espaces naturels départementaux constituent un objectif prioritaire du Département et qu'il convient de renforcer la qualité de l'offre dans les espaces naturels par la valorisation de ces espaces ;

Considérant que les espaces naturels départementaux constituent un support d'accompagnement en matière de politique d'insertion ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article premier : Adopte la convention à intervenir entre le Département et l'association ESPACES d'une durée d'un an pour un montant de 4 418 €, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention.

Article 3 : Dit que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 21 article 2117 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

### **PROGRAMME D' ACTIONS 2017 POUR LA MISE EN VALEUR ET LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES CONVENTION AVEC UNE STRUCTURE D'INSERTION**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (6) : Philippe Benassaya, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.